

COLLOQUE SUR L'INTERNET DES OBJETS (Internet Of Things)

vendredi 21 octobre 2016

Salle de conférences de la médiathèque José Cabanis
1, Allée Jacques Chaban-Delmas, 31500 Toulouse

D'ici à 2025, 150 milliards d'objets devraient se connecter entre eux et avec plusieurs milliards de personnes.

L'objet deviendra-il un acteur autonome de l'Internet, capable de percevoir, analyser et agir de lui-même ? Quelle responsabilité lui appliquer ? Comment vérifier ses choix ?

Bracelets connectés, voitures autonomes et thermostats intelligents soulèvent déjà de nombreuses questions.

Pour nous aider au quotidien, ces objets doivent apprendre à nous connaître intimement. Mais qui se cache derrière ces objets ? Devons-nous craindre une atteinte à notre vie privée ? Quelle gouvernance mettre en œuvre ?

Spécialistes de l'IOT et avocats partageront leurs interrogations et leurs différentes solutions.

L'Ordre des Avocats du barreau de Toulouse vous invite à découvrir ces problématiques et dessiner ensemble les contours de la révolution à venir.

PROGRAMME

10h00 Accueil du public

10h15 **Discours introductif** – Me Manuel Furet

10h25 « **Perspectives juridiques de l'IOT** »

(Intervenant : Céline CASTET RENARD, Professeure en droit à l'Université Toulouse 1, Directrice du Master Droit du Numérique)

10h40 « **IOT : perspective technique** »

Intervenant : M. Etienne ZULAUF, Directeur de Occitech, co-auteur du livre blanc : panorama du monde de l'Internet des objets.

11h00 « **Données non personnelles, secret des affaires, intelligence économique : quelle protection ?** »

(Intervenant : Me David MOREL, avocat)

11h30 « **Aspects juridiques de la Sécurité informatique** »

(Intervenant : Me Alexandrine PANTZ, avocat)

12h00 *Table ronde* « **Quel avenir pour l'IOT dans un contexte d'ultra-sécurité ?** »

(Modérateur : Me Alexandrine PANTZ, avocat ;
Intervenants : Yves JUSSOT, ANSSI ; Patrick DEHLINGER, directeur de M/Capital ; Thierry Massardi, Société APSYS ; Stéphane Descous, Société SOGETI-IT ; Philippe TRUILLET, Maître de conférence en informatique à l'Université Toulouse 3, Membre de l'IRIT).

Entreprise de sécurité informatique/ Risques et opportunités des objets connectés pour les entreprises.

12h30 Déjeuner au PULLMAN (*offert*)

14h00 « **Règlementation européenne sur les objets connectés et données personnelles** »

(Intervenant : Me Camille LUGNIER, avocat)

14h25 « **Objets connectés du point de vue du salarié** »

(Intervenant : Me Isabelle FRANC-VALLUET, avocat)

14h50 « **Prospective sur le droit de la robotique** »

(Intervenant : Me Stanley CLAISSE, avocat)

15h15 « **Usages dans la SILVER ECONOMY et dans la bureautique** »

(Intervenant : Gérard WOODHOUSE, I-MEDS ; Mathilde BROUSTAUT, Konica – Minolta).

15h30 Pause

15h45 « **Usages de l'IOT dans l'aéronautique** »

(Intervenant : Maxime SARAIVA, Pascal GAUDILLERE, AIRBUS)

16h15 *Table ronde* « **L'indemnisation du préjudice numérique** »

(Modérateur : Me Manuel FURET, avocat, Intervenants : Pierre-Yves BONNETAIN, expert judiciaire près la Cour d'Appel de Toulouse, Marsh, courtier en assurance, Me Alexandrine PANTZ, avocat).

Quel niveau d'indemnisation pour le préjudice numérique ? Responsabilités et évaluation.

17h00 **Synthèse des débats** (Intervenant : Céline CASTET RENARD, Professeure en droit à l'Université Toulouse 1, Directrice du Master Droit du Numérique)

Discours de clôture par Madame le Bâtonnier Anne FAURE.